



**Prévenir et combattre la violence sexuelle à l'encontre des enfants :
La Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence
sexuelle à l'égard des enfants – réalisations, pièges et perspectives**

Mme Liliane Maury Pasquier

*Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable,
Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe*

Mesdames, Messieurs,
Chères et Chers collègues,

Je suis contente de pouvoir partager avec vous mes expériences de la Campagne UN sur CINQ que j'ai suivie de très près depuis ses débuts, d'abord en tant qu'ancienne présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, et ensuite en tant que membre de cette commission et parlementaire de référence pour la Suisse, mon pays.

Aujourd'hui, j'ai été invitée à vous parler des premiers succès de notre initiative, à la fois du côté intergouvernemental et parlementaire, mais aussi des « pièges et perspectives ».

Je ne ferai pas de long discours sur la Convention de Lanzarote et la Campagne en général, puisque les deux sont bien connues par beaucoup d'entre vous.

Permettez-moi simplement de vous rappeler les objectifs de la Campagne auxquels l'Assemblée a immédiatement adhéré, fin 2010, à travers une dimension parlementaire :

- promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de cette Convention afin que ses normes se concrétisent dans l'action politique et législative du plus grand nombre de pays et
- sensibiliser le plus largement possible aux violences sexuelles infligées aux enfants et donner à tous les professionnels et citoyens / citoyennes les moyens de prévenir ces crimes.

Parmi les réalisations et succès de la campagne, j'aimerais notamment citer ceux-ci :

- Grâce à la coopération du Conseil de l'Europe avec des partenaires privés, un petit personnage, bien connu, a pu naître dès 2011 : Kiko, la figure emblématique qui fait passer un message important aux jeunes enfants : ils ont le droit de dire non à toute atteinte à leur corps, qui dépasse LEURS limites. Le petit spot où il apparaît existe aujourd'hui dans une trentaine de langues. Il a été suivi par d'autres outils : le site web « On ne touche pas ici » (dans une vingtaine de langues), ensuite en 2012, le documentaire web « Protège-moi » présentant des bonnes pratiques nationales en matière de protection de l'enfance. Sans oublier les nombreuses publications et de nombreux outils de campagne : un livre Kiko, des affiches, des cartes postales, des stylos, etc.

- D'autres secteurs du Conseil de l'Europe ont intégré la Campagne dans leurs programmes de travail très récemment, notamment celui de l'éducation où des modules de formation des enseignants sont en préparation, et celui des sports où les gouvernements travaillent sur un concept d'un sport sain assurant le bien-être physique et moral des enfants.
- Au sein de l'Assemblée parlementaire que je représente, un réseau de « parlementaires de référence » a été mis sur pied dès janvier 2011 et reste très dynamique aujourd'hui. A ce jour, il est composé de plus de 50 parlementaires provenant de 48 parlements des Etats membres, d'Etats observateurs ou de partenaires pour la démocratie de l'Assemblée. Ce réseau prépare actuellement sa 17^{ème} réunion thématique qui se tiendra à Strasbourg le 9 avril, cette fois-ci sur « La violence sexuelle à l'égard des enfants réfugiés ».
- Des réunions externes de ce réseau ont été tenues à Florence (2011), Moscou (2012), Berlin et Genève (2013), souvent en coopération avec les gouvernements ou parlements nationaux mais aussi avec l'Unicef à travers son centre de recherche *Innocenti*. Notre prochaine réunion externe aura lieu à Nicosie (Chypre) en s'appuyant sur le projet pilote lancé en mai 2013 avec le soutien de la Fondation A.G. Leventis.
- D'autres outils de campagne ont été développés du côté parlementaire : un manuel pour les parlementaires, facilitant la promotion de la Convention de Lanzarote, et des manuels, régulièrement mis à jour, présentant les bonnes pratiques de chaque pays.
- Sur la base de ces outils, des activités liées à la campagne ont été lancées dans une vingtaine de pays. Pour découvrir ces activités en détail, je vous invite à consulter notre dernier manuel 2011 – 2013 qui est disponible dans la documentation de la conférence et sur le site Internet.
- En effet, la communication régulière sur toutes les activités nationales et européennes de la Campagne se fait grâce au site web « ONE in FIVE » qui existe depuis 2011 ou, plus récemment, la page Facebook créée fin 2013 – je vous invite vivement à consulter ces deux sources.

Toutes les activités que je viens de citer ont eu des effets visibles, d'abord dans les pays ayant ratifié la Convention de Lanzarote (31 à ce jour, dont six en 2013 et deux – Monaco et la Suisse, mon propre pays – en ce début d'année 2014).

Le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote vient de démarrer au sein du Comité des Parties. Il nous reste effectivement à voir et à vérifier – ce sera un des défis majeurs pour ces prochaines années – à quel point, toutes les mesures législatives et politiques mises en place auront amélioré la situation de nos enfants et renforcé leur protection.

Comme indiqué tout à l'heure, j'ai aussi été invitée à vous parler des « pièges » et le piège principal est sans doute celui de penser que la ratification suffira à protéger efficacement les enfants, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Pour ne pas tomber dans ce piège, il nous faut donc relever un certain nombre de défis ou franchir un certain nombre d'obstacles :

- Parmi les défis que nous n'avons pas encore surmontés, il y a des aspects techniques bien spécifiques, tels que la législation sur les délits extraterritoriaux, qui retiennent même certains grands pays comme l'Allemagne de ratifier notre Convention.

- Un autre défi technique et humain est celui de la protection des enfants dans les nouveaux médias où nous ne voyons que la pointe de l'iceberg en matière de délits commis contre les enfants : personne n'a encore trouvé de remède efficace contre l'exploitation de milliers d'enfants par les images d'abus d'enfant qui circulent sur le net et sont accessibles dans tous nos pays. Une meilleure coopération internationale me semble indispensable.
- Une harmonisation entre nos pays est encore à atteindre au niveau de certaines définitions et certains concepts de base : quel est l'âge de la maturité sexuelle et, par conséquent, jusqu'à quel âge un abus est-il un abus sur un enfant ? comment faut-il punir les délinquants ? la castration chimique, encore pratiquée dans certains pays, est-elle véritablement un moyen efficace pour prévenir d'autres abus à l'avenir ? Les experts entendus à l'Assemblée parlementaire nous mènent à penser que non.
- Enfin, la crise économique et financière représente un grand défi pour les politiques et les services publics : comment maintenir des services de protection de la jeunesse performants en cette période d'austérité ?

Tant de questions et de réponses encore à trouver. C'est face à ces défis que je souhaiterais partager avec vous les perspectives que je vois pour ce beau projet européen. En ce début d'année, l'Assemblée parlementaire a décidé d'élaborer un autre bref rapport sur la campagne, portant le titre « Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ ». Les deux propositions clés de ce texte sont :

- de prolonger la Campagne pour une année supplémentaire jusqu'à la fin 2015, et ...
- d'instaurer une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants à partir de 2016.

Le but est de multiplier les actions fructueuses que notre Campagne a déjà menées, notamment en termes de ratifications mais aussi d'action politique, et d'ancrer cette action politique en faveur des enfants sur le long terme. En tant que représentant-e-s de vos gouvernements, parlements ou autres institutions, je remets ces suggestions entre vos mains et vous laisserai y réfléchir. Et, si vous le souhaitez, réagir dans la discussion de cette table ronde ou ultérieurement.

Enfin, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas encore, je voudrais présenter l'un des derniers outils que nous venons de concevoir pour sensibiliser le public et notamment les enfants : Il s'agit d'un spot vidéo, réalisé par Roland Edzard, jeune réalisateur français, qui s'adresse particulièrement aux adolescent-e-s et, pour les sensibiliser au mal qui peut leur être infligé par l'abus sexuel, qui est inacceptable, et contre lequel ils ou elles doivent aussi se protéger, dans la mesure du possible, en appelant à l'aide.

Toutefois, comme il s'agit d'un film assez prenant, il ne me semble pas indiqué d'interrompre la succession des différents rapports sur la campagne par sa projection. Je vous invite donc à le découvrir – sans autre commentaire - une fois que mon collègue du Congrès nous aura présenté les actions des collectivités européennes.

Merci de votre attention !